

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 24 octobre 2019	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio est conforme lors de la visite. L'aire de repos offre aux enfants un espace avec matelas, parc pour le nourisson. Chaque enfant a sa literie qui est rangé dans un endroit distinct. L'aire de jeu intérieure offre aux enfants un divertissement de jouets et de jeux pour permettre à ceux-ci d'explorer et de créer. Le coin de changement de couche est conforme selon la loi des services à la petite enfance.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Le 24 octobre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annie Arseneau

Le 24 octobre 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date